

Animateur chaleur renouvelable et Conseiller en Energie Partagé

Offre n° 0041250108000697

Publiée le 08/01/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : SM DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Site web de l'employeur : <https://www.pays-sud41.fr>

Lieu de travail : 1 Quai Soubeyran, Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher)

Poste à pourvoir le : 03/03/2025

Date limite de candidature : 16/02/2025

Type d'emploi : Contrat de projet

Motif de vacance du poste

Nouveau projet

Durée de la mission : 36 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Energie et climat > Energie et climat

Grade(s) recherché(s) : Attaché

Ingénieur

Métier(s) : [Responsable énergie](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, sans exclure les candidatures de fonctionnaires par voie de détachement ([Art. L332-24 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il concerne un projet identifié ou une opération particulière. Le contrat proposé est de 12 mois au minimum, six ans au maximum, la durée dépendant du temps de réalisation du projet. Les fonctionnaires peuvent également postuler sur cette offre et pourront être recrutés par voie de détachement.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Oui

Management : Non

Rémunération indicative : grille Attaché ou Ingénieur + régime indemnitaire IFSE+ prime annuelle CIA + participation mutuelle et prévoyance

Descriptif de l'emploi :

Le syndicat mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais souhaite recruter un animateur chaleur renouvelable (CCRt) / conseiller en énergie partagé (CEP).

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur du Pays et du Président, vous devez accompagner les collectivités membres du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais dans leurs réflexions sur la transition

énergétique et dans la concrétisation de leurs projets ENR sur leur territoire.

Dispositifs

Le « Contrat Chaleur Renouvelable territorial » (CCRt) est une déclinaison du Fonds Chaleur de l'ADEME pour de petits projets de bois-énergie, de géothermie de surface, ou encore de solaire thermique. Le Pays vient de signer en décembre 2024 son deuxième contrat pour la période 2024-2029. A la clé, un accompagnement technique et financier à destination des collectivités, mais aussi des entreprises et des associations, pour appuyer des projets de chaleur renouvelable.

Le « Conseil en Energie partagé » (CEP) est un dispositif structuré par l'ADEME et relayé par le Pays depuis 2017. Il permet d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans une stratégie de maîtrise de l'énergie. Les missions assurées par le conseiller s'articulent autour de 3 axes :

- o L'animation et la sensibilisation (veille réglementaire, visite de bâtiments exemplaires, mise en réseau des acteurs)
- o L'aide à la décision (bilan énergétique, note d'opportunité ENR)
- o L'accompagnement opérationnel et financier (suivi études, demande de subventions)

Missions / conditions d'exercice :

Missions

En tant qu'animateur chaleur renouvelable (CCRt), vous serez amené à :

- contribuer au développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire, notamment en animant le dispositif « Contrat Chaleur Renouvelable territorial » (comité de pilotage, comités techniques, visites d'installations, prospection) ;
- accompagner les porteurs de projets de l'émergence de l'idée jusqu'au choix de la maîtrise d'œuvre (relecture des études, rédaction de cahier des charges, réunion de restitution) ;
- réaliser des notes d'opportunités géothermie, et dans une moindre mesure bois-énergie et solaire thermique (en collaboration avec Bois énergie 41, animateur technique départemental) ;
- réaliser le dépôt des demandes de subvention des porteurs de projet sur la plateforme ADEME « Agir pour la transition », en veillant au respect des cahiers des charges ADEME.

En tant que conseiller en énergie partagé (CEP), vous serez amené à :

- accompagner de manière objective et indépendante les collectivités dans la définition d'une stratégie globale énergétique de leur patrimoine (maîtrise des consommations, réduction des dépenses, déploiement des ENR, planification des investissements) ;
- animer une commission énergie et des comités techniques avec les élus et agents des collectivités, les acteurs liés à l'énergie, les partenaires d'actions exemplaires de la transition énergétique, le tout en adéquation avec la déclinaison des PCAET des deux communautés de communes (CC Val de Cher-Controis et CC du Romorantinais-Monestois) ;
- réaliser un inventaire bâtiminaire pour chaque collectivité du Pays avec production d'un tableau de synthèse, afin de consolider les données récoltées lors de l'enquête énergie collectivités ; ce travail pourra se poursuivre par la réalisation de bilans énergétiques au cas par cas ;
- rédiger un cahier des charges de consultation à destination des principaux éditeurs de logiciel en vue du déploiement d'une plateforme de gestion énergétique courant 2025 ;

- réaliser le dépôt des demandes de subvention sur la plateforme « Nos aides en ligne » pour les projets de rénovation des bâtiments relevant du plan isolation régional, en veillant au respect du cahier des charges régional Energetis Collectivité Bâtiment (ECB).

Relations de travail

- Participer à la vie des réseaux CCRT / CEP/ MBS / relai décret tertiaire : rencontres nationales et régionales, forum national Intr'ADEME, visites de bâtiments exemplaires, formations.
- Assurer des échanges suivis avec les différents acteurs de l'énergie et de la rénovation sur le territoire : CAUE, Envirobat Centre, bureaux d'études thermiques, architectes, maitres d'œuvres, distributeurs et fournisseurs d'énergie.

Profils recherchés :

- Formation technique bac + 3 /+5 dans le domaine du bâtiment et/ ou de l'énergie
- Première expérience professionnelle dans des fonctions similaires exigée (animateur CCRT, CEP, animateur PCAET, économiste de flux, chargé de mission transition écologique)
- Capacité à animer une politique énergétique, qualité pédagogique, sens du dialogue
- Connaissance du mode de fonctionnement d'une collectivité locale recommandée (mécanisme de décision, mode de gestion administrative et financière, jeu d'acteurs...)
- Autonomie, sens de l'organisation, rigueur, qualités de synthèse et neutralité dans les conseils prodigués
- Esprit d'initiative, sens du travail en équipe, aisance avec le mode projet
- Qualités relationnelles et d'adaptation aux publics (élus, associations, entreprises...).
- Bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse
- Maîtrise des outils bureautiques
- Permis de conduire (B)

Contact et modalités de candidature

Contact : 0254977860

Informations complémentaires :

- Emploi à temps complet (39h) : 25 jours de congés annuels et 23 jours de RTT
- Contrat à durée déterminée de 3 ans, avec période d'essai de 3 mois
- Rémunération en fonction de l'expérience et en fonction de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale (Base Attaché territorial/Ingénieur territorial)
- Poste basé à Selles-sur-Cher (siège du syndicat de Pays) mais avec déplacements fréquents sur le territoire et en région
- Disponibilité occasionnelle en soirée pour assister ou animer des réunions dans les collectivités
- Prise de fonction du poste à partir de Mars 2025.

Candidature (CV et lettre de motivation) à envoyer au plus tard le 15 février à l'adresse suivante :
Monsieur Christophe THORIN, Président du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais
1 Quai Soubeyran 41130 SELLES SUR CHER
Ou par mail : contact@pvcr41.fr

Renseignements sur le poste auprès du Directeur du Pays : Julien BEAUDON (02 54 97 78 60) ou

direction@pvcr41.fr

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o041250108000697-animateur-chaleur-renouvelable-conseiller-energie-partage>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.